



2026/519/A

Le MAIRE de MONTBRISON

VU les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 ;

VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 20 mars 2026 ;

CONSIDERANT que le Maire est absent et qu'aucun adjoint ne pourra assurer, suite à une absence ou à un empêchement, la célébration du mariage le **samedi 11 juillet à 11h30**.

CONSIDERANT que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

ART.1 – Madame Annabel TURNEL, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir le **samedi 11 juillet à 11h30** les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage entre Madame Patricia SOWINSKI et Monsieur Pierre, Daniel, Jacques BARBIER en Mairie de Montbrison, section Moingt.

ART. 2 – le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville de Montbrison le **08/07/2026**,

ART.3 – Le présent arrêté sera recopié au registre des arrêtés.

ART. 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ART. 5 – Tout recours formé contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

A Montbrison, le 8 juillet 2026

Christophe BAZILE
Maire de Montbrison
Président de Loire Forez agglomération

